Nations Unies ECE/EB.AIR/GE.1/2017/2–ECE/EB.AIR/WG.1/2017/2

Conseil économique et social

Distr. générale
16 février 2018
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

Groupe de travail des effets

Troisième session commune
Genève, 11-15 septembre 2017

Rapport sur la troisième session commune de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets

Table des matières

Page

I. Introduction 3
- A. Participation 3
- B. Questions d'organisation 3

II. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets 4

III. Appels à données 4

IV. État d'avancement des activités prévues pour 2017 et développement des activités relatives aux effets 5
- A. Effets de la pollution atmosphérique sur la santé 5
- B. Charges critiques et autres questions relatives à la modélisation et à la cartographie 6
- C. Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, l'environnement et les cultures 7
- D. Coopération avec l'Union européenne en matière de surveillance des écosystèmes et suite donnée à l'examen des programmes internationaux concertés 9

V. Débats thématiques 10
- A. Enseignements tirés des débats thématiques tenus en 2016 10

GE.18-02457 (F) 010618 110618
1802457

Merci de recycler

B. Établissement de liens entre les différentes échelles spatiales de pollution atmosphérique − de l'échelle de l'hémisphère à l'échelle urbaine 10

C. Surveillance des écosystèmes 11

VI. Communication, partage d'informations et coopération avec d'autres organisations et programmes 11

A. Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère 11

B. Partage d'informations et coopération avec d'autres organisations et programmes internationaux 12

VII. Partage d'informations par les Parties 14

VIII. Ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique 15

IX. État d'avancement des activités du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe en 2017 et travaux futurs 16

A. Émissions 16

B. Mesures et modélisation 18

C. Modèles d'évaluation intégrée 20

X. Projet de plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention 21

A. Recommandations du groupe chargé de la suite à donner 21

B. Projets de mandats révisés des centres et des équipes spéciales de la Convention 21

C. Mise à jour des stratégies pour les programmes scientifiques au titre de la Convention 21

XI. Questions financières et budgétaires 22

A. Financement du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe 22

B. Financement des activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe 23

XII. Clôture de la troisième session conjointe 24

I. Introduction

1. L'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et le Groupe de travail des effets de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont tenu leur troisième session commune du 11 au 15 septembre 2017 à Genève (Suisse).

A. Participation

2. Ont participé à la session les représentants des Parties à la Convention ci-après : Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Suisse, Tchéquie, Ukraine et Union européenne. Un membre de la délégation du Tadjikistan était également présent.

3. Étaient également présents les représentants des cinq centres de l'EMEP, à savoir le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) ; le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) ; le Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE) ; le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) ; et le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O). Étaient présents les représentants des centres et organismes scientifiques suivants rattachés au Groupe de travail des effets : le Centre de coordination pour les effets (CCE) et son Programme international concerté de modélisation et de cartographie des niveaux et des charges critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique (PIC-Modélisation et cartographie) ; l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique ; le Centre du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les cours d'eau et les lacs (PIC-Eaux) ; le Centre du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (PIC-Matériaux) ; le Centre de coordination du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (PIC-Végétation) ; le Centre du Programme international concerté de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (PIC-Surveillance intégrée) ; et le Centre de coordination du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-Forêts). Étaient également présents les Présidents de l'Organe exécutif de la Convention et du Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

4. Étaient également présents des représentants des organisations internationales suivantes : le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique ; le Centre asiatique de recherche sur l'air pur ; le Bureau européen de l'environnement (BEE) ; le Centre de recherche Juelich ; la Commission OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Commission OSPAR) ; le Bureau régional pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et son Bureau régional pour l'Europe ; et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

B. Questions d'organisation

5. Mme Laurence Rouîl (France), Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP, et Mme Isaura Rabago (Espagne), Présidente du Groupe de travail des effets, ont présidé la session. À l'invitation des coprésidentes, les participants ont adopté l'ordre du jour de la session (ECE/EB.AIR/GE.1/2017/1-ECE/EB.AIR/WG.1/2017/1)[1].

[1] Les informations et la documentation relatives à la réunion, y compris les documents informels et les exposés, sont disponibles sur la page Web de la réunion (http://www.unece.org/index.php?id=43514).

6. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets ont ensuite adopté le rapport de leur deuxième session commune (ECE/EB.AIR/GE.1/2016/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2016/2).

II. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets

7. En présentant les faits marquants de la trente-sixième session de l'Organe exécutif de la Convention (Genève, 15 et 16 décembre 2016), la Présidente de l'Organe exécutif a noté qu'un groupe spécial d'experts (Groupe chargé de la suite à donner) avait été créé en vue d'élaborer un projet indiquant la suite à donner au rapport d'évaluation de 2016 au titre de la Convention[2], qui devait être soumis pour examen à l'Organe exécutif à sa trente-septième session. Deux réunions-débats avaient été organisées, l'une pour examiner les mesures prises par les Parties pour réduire la pollution atmosphérique et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, et l'autre pour faire le point sur la mise en œuvre des engagements volontaires pris au titre de l'initiative Action de Batumi pour un air plus pur[3]. Les Parties avaient également rendu compte des progrès accomplis dans la ratification des trois plus récents protocoles à la Convention.

8. La Présidente du Groupe de travail des stratégies et de l'examen a évoqué les travaux de sa cinquante-cinquième session (Genève, 30 mai-2 juin 2017) en mettant l'accent sur les débats ayant porté sur le rapport final du groupe de l'examen des politiques, le projet de plan de travail pour 2018-2019 et la session extraordinaire sur l'agriculture. Les Parties avaient partagé des informations concernant les bonnes pratiques visant à renforcer la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des mesures relatives à la pollution atmosphérique.

9. Le secrétariat a informé les participants des activités de renforcement des capacités, de sensibilisation, de communication et de vulgarisation menées par lui depuis la deuxième session commune, tenue en septembre 2016. Grâce au renforcement des capacités techniques, toutes les Parties d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale avaient été en mesure de communiquer leur inventaire des émissions en 2016. Les généreuses contributions fournies par plusieurs Parties à l'appui des activités administrées par le secrétariat étaient vivement appréciées.

10. Les coprésidentes ont présenté un bref résumé des travaux des Bureaux de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (ECE/EB.AIR/GE.1/2017/9-ECE/EB.AIR/WG.1/2017/19), en soulignant la mise en œuvre du plan de travail 2016-2017 ainsi que l'examen de nouvelles questions d'ordre budgétaire et scientifique.

III. Appels à données

11. Le Coprésident du PIC-Matériaux a fait le point sur l'appel lancé pour la communication de données relatives à l'inventaire et à l'état des biens menacés sur les sites inscrits sur la liste du patrimoine culturel mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les six Parties suivantes avaient répondu à cet appel : l'Allemagne, la Croatie, l'Italie, la Norvège, la Suède et la Suisse. Des données qualitatives et quantitatives sur les monuments historiques et culturels et sur l'environnement avaient été recueillies pour 20 sites culturels uniques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les informations reçues jusqu'à présent avaient été

[2] Rob Maas et Peringe Grennfelt, éd., *Towards Cleaner Air: Scientific Assessment Report 2016* (Oslo, 2016). Disponible à l'adresse http://www.unece.org/environmental-policy/conventions/envlrtapwelcome/publications.htme.

[3] Voir ECE/BATUMI.CONF/2016/7. Voir également http://www.unece.org/environmental-policy/environment-for-europe/initiatives/baca.html.

rassemblées dans un rapport thématique[4]. Les données recueillies, qui conjuguaient qualité et quantité et qui couvraient un large éventail de matériaux et de conditions environnementales, étaient d'un grand intérêt et serviraient de base aux activités futures d'évaluation des dommages escomptés de la pollution atmosphérique au moyen des fonctions doses-réactions établies par le PIC-Matériaux et d'évaluation du coût des dommages résultant de la détérioration des matériaux.

12. Le Directeur du CCE a présenté les résultats de l'appel à données sur les charges critiques adressé aux centres nationaux de liaison du PIC-Modélisation et cartographie. Des données sur les charges critiques pour l'eutrophisation et l'acidification avaient été communiquées par 14 Parties, dont 7 avaient également fourni des données concernant les charges critiques pour la biodiversité.

13. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets :

a) Ont accueilli avec satisfaction les informations concernant les progrès considérables de l'appel à données lancé par le PIC-Matériaux et le PIC-Modélisation et cartographie/CCE ;

b) Ont noté que la base de données de référence figurait dans le rapport final 2017 du CCE et dans les précédents rapports d'activité du CCE ;

c) Ont noté que la structure de la base de données pour la communication d'informations provenant des centres nationaux de liaison était décrite à l'appendice A du rapport final, et obéissait à la même logique que la base de données européenne sur les charges critiques.

IV. État d'avancement des activités prévues pour 2017 et développement des activités relatives aux effets

A. Effets de la pollution atmosphérique sur la santé

14. La Présidente de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique a présenté les points saillants de la vingtième réunion de l'Équipe spéciale (Bonn, Allemagne, 16 et 17 mai 2017), qui avait principalement visé à passer en revue les activités menées et les principaux résultats obtenus au cours des vingt dernières années, les modifications apportées aux politiques et aux processus aux niveaux national et international concernant la qualité de l'air et la santé, et les progrès accomplis dans les domaines de la recherche et de la stratégie de communication sur les incidences sanitaires de la pollution atmosphérique. Au cours de l'exercice biennal en cours, l'Équipe spéciale avait notamment lancé le logiciel AirQ+ de l'OMS en 2016 pour quantifier les conséquences sanitaires de la pollution atmosphérique, engagé le processus de mise à jour des lignes directrices mondiales de l'OMS relatives à la qualité de l'air et mené une enquête auprès de plusieurs Parties sur les stratégies et les systèmes de communication. La Présidente de l'Équipe spéciale a également présenté les résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Ostrava, Tchéquie, 13-15 juin 2017), en particulier la déclaration d'Ostrava, dans laquelle 53 États membres de la Région européenne de l'OMS avaient réaffirmé que la mauvaise qualité de l'air était l'un des facteurs de risques environnementaux les plus importants et jouait un rôle significatif dans la réalisation du droit à un environnement sain. L'annexe I à la déclaration d'Ostrava comprenait un recueil de mesures qui pourraient aider les États membres à améliorer la qualité de l'air ambiant et de l'air intérieur.

[4] Johan Tidblad et Pasquale Spezzano, *Call for Data "Inventory and Condition of Stock of Materials at UNESCO World Cultural Heritage Sites" − 2015-2017*, ICP Materials Report nº 80 (Stockholm, Swerea KIMAB AB, 2018), à paraître.

15. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont pris note de l'état d'avancement et du calendrier du projet de mise à jour des lignes directrices mondiales de l'OMS relatives à la qualité de l'air et ont identifié de nouveaux moyens de renforcer la collaboration entre la Convention et l'OMS ;

b) Ont noté que l'une des mesures prévues à l'annexe I de la déclaration d'Ostrava visait à encourager l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique et à promouvoir la ratification et la mise en œuvre de ses protocoles pertinents.

B. Charges critiques et autres questions relatives à la modélisation et à la cartographie

16. La Présidente de l'Équipe spéciale de la modélisation et de la cartographie a informé les participants des principaux résultats obtenus en 2017 et des prochaines étapes. Ces résultats comprenaient notamment la mise à jour des charges critiques pour le soufre et l'azote et la réalisation de progrès dans la détermination des charges critiques pour la biodiversité, la formation du centre national de liaison tchèque aux méthodes de modélisation et de cartographie, ainsi qu'une collaboration avec le CSM-E dans le cadre du calcul et de la cartographie des dépôts et des dépassements de mercure à l'échelle de l'hémisphère. Elle a rendu compte des résultats de la trente-troisième réunion de l'Équipe spéciale (Wallingford, Royaume-Uni, 4-6 avril 2017) et des progrès accomplis dans la mise à jour du chapitre 3 du *Manuel des méthodes et critères de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques et des effets, risques et tendances de la pollution atmosphérique*[5] (Manuel de cartographie).

17. La Présidente du PIC a indiqué que le rapport final 2017 du CCE, qui devrait être achevé avant la fin de l'année 2017, comprendrait des informations sur les résultats de l'appel à données, les rapports nationaux sur les travaux menés par les centres nationaux de liaison du PIC-Modélisation et cartographie, et la base de données de référence des charges critiques pour les écosystèmes, qui est particulièrement utile pour les Parties n'ayant pas communiqué de données sur les charges critiques. Les résultats des évaluations indicatives des zones à risque en matière d'émissions pour 2005 et 2020, réalisées sur la base des données relatives aux charges critiques recueillies en 2017, selon le Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) et le scénario sur la législation en vigueur (CLE), élaboré par le CMEI, figureront également dans le rapport.

18. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont approuvé les résultats des travaux du PIC-Modélisation et cartographie relatifs à la mise à jour de la base de données européenne des charges critiques classiques pour 2017, tout en prenant acte de ce que les résultats obtenus par le CCE répondaient bien aux exigences du plan de travail qui avait été financé ;

b) Ont recommandé de se baser sur les données relatives aux charges critiques pour l'acidification et l'eutrophisation actualisées en 2017 aux fins de la création des modèles d'évaluation intégrée et de l'élaboration de politiques idoines, et aussi de transférer les données actualisées de la base de données européenne au CMEI et de les intégrer dans le modèle d'interaction et de synergie entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique (modèle GAINS)[6] ;

c) Ont noté la collaboration à long terme entretenue entre le PIC-Modélisation et cartographie et l'Institut de recherche environnementale de Wageningen (Alterra) sur les questions relatives à la modélisation des charges critiques et à l'élaboration des bases de données. Il pourrait être envisagé de poursuivre cette collaboration dans l'optique de répondre aux besoins opérationnels du nouveau centre du PIC-Modélisation et cartographie ;

[5] Équipe spéciale de la modélisation et de la cartographie (Berlin, Agence fédérale de l'environnement (Umweltbundesamt), 2004). Le manuel et les mises à jour sont consultables à l'adresse suivante : http://icpmapping.org/Latest_update_Mapping_Manual.

[6] Voir http://gains.iiasa.ac.at/models/.

d) Ont pris note des nouveautés et des mises à jour concernant les niveaux critiques d'ozone pour la végétation basés sur les flux, tels qu'ils sont décrits au chapitre III du Manuel de cartographie dans sa version actualisée, et ont recommandé l'utilisation des niveaux critiques aux fins de la création des modèles d'évaluation intégrée et de l'élaboration de politiques en la matière ;

e) Ont approuvé les modifications apportées au chapitre III présentées dans le document informel intitulé « Cartographie des niveaux critiques pour la végétation » et au chapitre V (« Charges critiques pour les écosystèmes ») dans sa version actualisée ;

f) Ont recommandé que les centres nationaux de liaison et le successeur du CCE continuent d'effectuer des recherches afin de déterminer des charges critiques pour la biodiversité, et :

i) Ont pris note des progrès considérables réalisés ces dernières années grâce au travail accompli par plusieurs Parties en vue de la mise au point d'une méthodologie ;

ii) Ont préconisé la poursuite des travaux d'élaboration de la méthodologie et l'utilisation des données dans le cadre d'analyses de sensibilité et à des fins scientifiques ;

g) Ont encouragé le PIC-Forêts et le PIC-Modélisation et cartographie à collaborer pour étendre la couverture spatiale des données relatives aux charges critiques pour la biodiversité et, à cet égard, à poursuivre l'appel à données sur la biodiversité lancé par le CCE et le PIC-Modélisation et cartographie en 2018 (qui n'a toutefois pas permis d'engranger de nouvelles données) ;

h) Ont souligné l'importance des travaux du CCE pour la Convention dans son ensemble et, notant qu'il cesserait ses activités le 31 décembre 2017, ont insisté sur la nécessité de lui trouver un successeur le plus rapidement possible.

C. Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, l'environnement et les cultures

19. Le Directeur du PIC-Matériaux a fait rapport sur les évolutions et sur les résultats de la trente-troisième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Matériaux (Hämeenlinna, Finlande, 10-12 mai 2017). Les trois principaux points suivants ont été examinés à la réunion : l'appel à la communication de données relatives aux sites du patrimoine mondial de l'UNESCO ; un rapport sur les tendances de la pollution, de la corrosion et de l'encrassement pendant la période 1987-2015 ; et le nouveau programme d'exposition portant sur l'analyse des tendances lancé à l'automne 2017. Le rapport sur les tendances en matière d'environnement, de corrosion et d'encrassement avait été publié sous la forme d'un article scientifique en libre accès paru dans la revue *Materials* et présentait pour la première fois des tendances en matière de corrosion déterminées sur la base de données quadriennales ainsi que les tendances observées sur des sites particuliers. Toutes les données présentées dans la publication étaient disponibles en libre accès auprès de l'éditeur ainsi que sur le site Web du PIC-Matériaux. La nouvelle exposition pour l'analyse des tendances comprendrait des échantillons destinés à des expositions d'un an et de quatre ans. Les matériaux utilisés pour évaluer la corrosion étaient le zinc, l'acier au carbone, l'acier inoxydable, le calcaire et l'aluminium. Les matériaux utilisés pour évaluer l'encrassement étaient le verre moderne et les nouveaux matériaux en pierre calcaire et en marbre ainsi que les nouveaux matériaux enduits de bandes en continu de deux couleurs différentes (marron et blanc). L'inscription de nouveaux sites en Croatie et en Fédération de Russie était particulièrement bienvenue. La participation et la contribution subséquente de la Croatie étaient directement liées à l'appel à données.

20. Un représentant du Centre de coordination du PIC-Forêts a résumé les résultats présentés à la trente-troisième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Forêts (Bucarest, 18 et 19 mai 2017) et à la sixième conférence scientifique du PIC-Forêts (16 et 17 mai 2017), qui portaient essentiellement sur les cours d'interétalonnage des symptômes liés à l'ozone et la qualité de l'air ambiant et sur les essais tournants en laboratoire. Les membres du PIC-

Forêts avaient publié 24 articles scientifiques entre mai 2016 et mai 2017, lesquels reposaient au moins en partie sur des données extraites de la base de données du PIC-Forêts ou des données provenant de placettes de surveillance du PIC-Forêts. Neuf de ces articles avaient été mis en avant en raison de leur intérêt pour les politiques de l'environnement. Les sections I et II du manuel du PIC-Forêts finalisé en 2017, qui portaient sur les objectifs, la stratégie et la mise en œuvre du programme, ont été présentées.

21. Les directeurs du Centre du PIC-Eaux et de l'Équipe spéciale du PIC-Eaux ont présenté les points saillants de la deuxième réunion de l'équipe spéciale mixte, organisée en collaboration avec le PIC-Surveillance intégrée (Uppsala, Suède, 9-11 mai 2017), et ont notamment évoqué le récent rapport sur la répartition spatiale et les tendances temporelles des niveaux de mercure contenus dans les poissons d'eau douce en Fennoscandie, qui se fonde sur une base de données répertoriant plus de 55 000 observations de cette nature dans plus de 2 700 lacs pour la période 1965-2015. L'étude a révélé que ces lacs étaient principalement contaminés par du mercure transporté sur de longues distances et qu'aucune évolution de la teneur en mercure dans le poisson n'avait été observée au fil du temps. Les conclusions de cette étude se sont également révélées pertinentes pour la Convention de Minamata sur le mercure. Les résultats de l'étude de 2018 sur l'étendue spatiale de l'acidification ont également été présentés. Avec les contributions nationales, ils devraient être un apport bienvenu au moment d'arrêter les mesures à prendre en matière de charges critiques. En outre, cette étude devrait contribuer à l'élaboration de lignes directrices pour la surveillance des eaux de surface, en accord avec les exigences de la nouvelle directive de l'Union européenne fixant des plafonds d'émission nationaux[7]. Les spécialistes du PIC-Eaux et du PIC-Surveillance intégrée avaient trouvé la réunion conjointe utile et avaient décidé de tenir leurs prochaines réunions à Varsovie, du 7 au 9 mai 2018.

22. L'ancien Président du PIC-Surveillance intégrée a présenté les principales activités entreprises dans le cadre du programme, soulignant en particulier les conclusions d'un article scientifique consacré aux bilans massiques du soufre et de l'azote calculés sur des sites européens du PIC-Surveillance intégrée pour la période 1990-2012, qui renseignent sur les effets des changements dont les dépôts font l'objet. Il a également rendu compte des travaux réalisés en matière de modélisation dynamique de la végétation des sites du PIC-Surveillance intégrée. La bonne coopération avec le PIC-Eaux dans le cadre de l'élaboration d'un rapport sur le mercure présent dans l'environnement aquatique a été soulignée. Le plan de travail du PIC-Surveillance intégrée pour l'exercice biennal 2018-2019 prévoirait davantage de travaux relatifs aux analyses des tendances, à la modélisation dynamique de l'incidence des scénarios de dépôts et de changements climatiques sur la végétation au sol, et à l'examen des liens entre le dépassement des charges critiques et les indicateurs empiriques de l'incidence sur les écosystèmes.

23. Le Président de l'Équipe spéciale du PIC-Végétation a rendu compte de la révision des niveaux critiques d'ozone pour la végétation basés sur les flux. Vingt et un niveaux critiques avaient été établis, dont cinq convenaient bien à une application dans les modèles d'évaluation intégrée. Le chapitre 3 du Manuel de cartographie avait été révisé en conséquence. Le Président a également mentionné :

a) L'application à l'échelle mondiale de la relation flux-effet pour le blé, en coopération avec le CSM-O ;

b) L'état d'avancement du rapport d'évaluation de l'ozone troposphérique ;

c) Les progrès réalisés au niveau de la communication de données dans le cadre de l'enquête sur les mousses pour 2015-2016, à laquelle 9 Parties d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale avaient contribué.

24. Le Président du Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique a passé en revue les progrès accomplis par les spécialistes de la modélisation dynamique au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne la disponibilité des données relatives à la

[7] Directive (EU) 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la directive 2001/81/CE, *Journal officiel* 2016 (L 344), p. 1 à 31.

surveillance des effets. Il a décrit les besoins actuels et à prévoir dans le domaine de la modélisation dynamique, tels qu'une meilleure représentation des habitats pertinents. Il a également donné des précisions sur l'utilisation des modèles aux fins de l'élaboration de politiques et a souligné la nécessité de favoriser le dialogue entre les spécialistes de la modélisation et les décideurs.

25. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont noté que les rapports utiles à l'évaluation des progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2016-2017 avaient été établis en temps voulu par les centres relevant du Groupe de travail des effets et qu'ils avaient tous été publiés sur leurs sites Web respectifs ;

b) Ont accueilli avec grand intérêt les résultats concrets des activités déployées par l'ensemble des centres et des équipes spéciales PIC et par le Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique, ainsi que les messages clefs en découlant, tels qu'ils ont été présentés à la session, et qui sont récapitulés dans le rapport commun de 2017 (ECE/EB.AIR/GE.1/2017/3−ECE/EB.AIR/WG.1/2017/3), et se sont dits favorables à la poursuite de leurs travaux au cours des années à venir ;

c) Se sont félicités des informations fournies sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités relatives aux effets inscrites dans le plan de travail 2016-2017, telles qu'elles ont été présentées pendant la session et dans les publications et rapports connexes.

D. Coopération avec l'Union européenne en matière de surveillance des écosystèmes et suite donnée à l'examen des programmes internationaux concertés

26. Le Président du Groupe de travail des effets a évoqué la coopération entre les programmes internationaux concertés liés aux écosystèmes (PIC Forêts, Eaux, Végétation et Surveillance intégrée) et l'Union européenne dans le cadre de travaux liés à la surveillance des écosystèmes et à l'article 9 de la directive fixant de nouveaux plafonds d'émission nationaux. Le Président et les représentants des programmes ont été appelés à prendre part à l'élaboration de lignes directrices pour la surveillance des écosystèmes destinées aux Parties. Ces nouvelles lignes directrices devraient s'appuyer sur l'expérience acquise par le Groupe de travail et ses organes subsidiaires ainsi que sur les documents connexes établis au titre de la Convention.

27. Le Président du Centre du PIC-Forêts, en collaboration avec l'Université d'Aarhus et le Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique, a proposé un projet de modèle pour la création d'un portail commun du Groupe de travail des effets. L'Université d'Aarhus, en collaboration avec les programmes internationaux concertés et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires, serait chargée d'en poursuivre la conception.

28. L'Organe directeur et le Groupe de travail des effets :

a) Se sont félicités de la coopération entre les programmes internationaux concertés et l'Union européenne s'agissant de la surveillance des écosystèmes sur le long terme, en vue d'élaborer des lignes directrices pour le suivi des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes ;

b) Ont recommandé de poursuivre les travaux relatifs à la création d'un portail commun du Groupe de travail afin de mieux promouvoir les activités relatives aux effets et d'améliorer l'accès aux informations, aux données et aux publications pertinentes, et ont demandé que la question soit approfondie et examinée plus avant à la prochaine réunion des Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail, en mars 2018.

V. Débats thématiques

29. Des débats thématiques conjoints ont eu lieu pour examiner trois questions : les enseignements tirés des débats thématiques tenus en 2016 (sur l'ozone, les liens avec les changements climatiques et le benzo(alpha)pyrène (B[a]P)) ; l'établissement de liens entre les différentes échelles spatiales allant de l'échelle de l'hémisphère aux échelles régionale, nationale, locale et urbaine ; et la surveillance des écosystèmes à long terme. Ces débats ont permis aux centres et aux équipes spéciales de l'EMEP, ainsi qu'aux programmes internationaux concertés, de présenter une partie des résultats et des conclusions de leurs travaux en rapport avec les principales questions à examiner.

A. Enseignements tirés des débats thématiques tenus en 2016

30. Lors d'une discussion sur les enseignements tirés des débats thématiques tenus en 2016, animée par Mme Rouîl (France), les participants ont dégagé les points suivants :

a) Les priorités et besoins de futures études sur l'ozone troposphérique ont été identifiés ;

b) Les effets des changements climatiques sur la qualité de l'air mettaient en jeu un ensemble complexe de facteurs ;

c) Les résultats de l'étude de cas portant sur l'Espagne ont indiqué qu'il fallait de nouvelles évaluations de la pollution par le B[a]P à l'échelle des pays.

31. Les participants ont examiné les résultats des études thématiques en 2016, souligné l'utilité de discussions approfondies et ciblées sur la base de contributions fournies par plusieurs centres et équipes spéciales, et recommandé diverses actions supplémentaires à inclure dans la partie scientifique du plan de travail 2018-2019.

B. Établissement de liens entre les différentes échelles spatiales de pollution atmosphérique − de l'échelle de l'hémisphère à l'échelle urbaine

32. Lors d'un débat sur l'établissement de liens entre les différentes échelles spatiales de pollution atmosphérique − de l'échelle de l'hémisphère aux échelles régionale, nationale, locale et urbaine − animé par M. Markus Amann (CMEI), les participants ont examiné les questions suivantes :

a) Quelles étaient les échelles et les résolutions spatiales adaptées pour l'évaluation des effets sur la santé et les écosystèmes des polluants atmosphériques, actuellement et à l'avenir ? Pour les travaux futurs du Groupe de travail des effets, quelles informations seraient-elles attendues des modèles de dispersion atmosphérique ?

b) Quels besoins supplémentaires avaient fait naître les autres défis en matière de gestion de la qualité de l'air, tels que celui du respect des valeurs limites en termes de qualité de l'air ?

c) Dans quelle mesure les connaissances scientifiques actuelles sur la chimie de l'atmosphère et la modélisation des transports pouvaient-elles fournir les informations susmentionnées, dans l'optique de fournir un éclairage qui soit utile aux décideurs aux niveaux international et local ?

33. Ont contribué à ce débat des représentants du CSM-E, du CSM-O, de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère et de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation.

34. Au cours du débat, les participants ont rappelé que si, historiquement, la Convention avait ouvert la voie à la compréhension et à la reconnaissance du transport à longue distance des polluants atmosphériques et avait ainsi suscité une prise de conscience ayant servi à étayer la prise de décisions au niveau national, la sensibilisation générale du public et des décideurs à l'importance du transport à longue distance avait diminué ces dernières

années. Le transport à longue distance était dans une large mesure responsable de l'exposition humaine aux particules fines ($PM_{2,5}$), même dans les villes. En outre, le transport à longue distance de l'ozone et de ses précurseurs, même à l'échelle de l'hémisphère, influait fortement sur les flux d'ozone, associés aux dommages causés à la végétation. En revanche, les dépôts d'azote réduit (ammoniac), en partie responsables du dépassement des plafonds de dépôts d'azote, n'étaient pas correctement reflétés dans la résolution spatiale des outils actuels du fait de la très petite taille de ces dépôts.

35. Les participants ont examiné et recommandé diverses actions supplémentaires à inclure dans les futurs plans de travail de l'EMEP et du Groupe de travail des effets. L'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère devrait ainsi étudier les conséquences des variations des émissions à l'échelle de l'hémisphère sur les mesures de l'ozone, auxquelles pouvaient être imputés les dommages causés à la végétation, s'agissant en particulier des flux d'ozone. L'EMEP et le Groupe de travail devraient s'attacher à élaborer des outils d'évaluation adéquats pour faciliter un équilibre économiquement rationnel de réduction des émissions d'ammoniac aux plans local et régional, incluant également des inventaires d'émissions à résolution élevée pour l'ammoniac provenant de sources agricoles.

C. Surveillance des écosystèmes

36. Pendant le débat sur la surveillance des écosystèmes, animé par M. Jesper Bak (Danemark), les participants ont examiné les questions suivantes :

a) L'expérience acquise dans la collecte et l'évaluation des données relatives aux effets sur l'écosystème ;

b) L'écosystème et les modèles d'évaluation intégrée ;

c) Les besoins actuels et futurs de la surveillance et de la modélisation des écosystèmes aux fins de l'élaboration des politiques.

Les contributions à ce débat ont été apportées par des représentants de l'Union européenne, du PIC-Forêts, du PIC-Surveillance intégrée, du PIC-Végétation, du PIC-Eaux, du Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique et de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée.

37. La séance consacrée à la surveillance des écosystèmes à long terme constituait la première étape d'un processus visant à améliorer l'utilisation future des données de surveillance des écosystèmes dans les travaux de modélisation à l'appui des politiques et à garantir que les activités répondent aux besoins futurs. Les programmes de surveillance actuels étaient de bonne qualité en ce qui concernaient l'harmonisation, l'assurance qualité et le choix des paramètres et couvraient différents niveaux de surveillance. La couverture des types d'écosystèmes était toutefois limitée, l'accent étant mis sur les forêts et l'eau douce, et devait être élargie pour mieux appuyer l'évaluation des effets sur la biodiversité.

38. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Se sont félicités des débats thématiques et ont souligné leur utilité pour identifier les priorités dans les futurs travaux de recherche ;

b) Ont recommandé que les débats thématiques continuent de faire partie des sessions communes futures du Groupe de travail et de l'Organe directeur.

VI. Communication, partage d'informations et coopération avec d'autres organisations et programmes

A. Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère

39. Les coprésidents de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère ont présenté un aperçu de l'état d'avancement des travaux de l'Équipe spéciale, ainsi que les éléments proposés du prochain plan de travail, et ont

proposé des modifications du mandat de l'Équipe spéciale. Les six éléments figurant au chapitre 1.1.4 du projet de plan de travail 2018-2019 (ECE/EB.AIR/GE.1/2017/20-ECE/EB.AIR/WG.1/2017/13) devraient être réorganisés en trois séries de tâches portant sur l'évaluation des modèles mondiaux et régionaux, le transport intercontinental du mercure et des polluants organiques persistants (POP), et les possibilités d'atténuation du transport intercontinental par secteur. Le Président de l'Organe directeur a souligné l'importance d'élaborer, à l'intention des décideurs, un résumé de l'étude figurant dans le numéro spécial de la revue *Atmospheric Chemistry and Physic*s, actuellement préparé par l'Équipe spéciale.

40. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont pris note des changements proposés dans le projet de plan de travail ;

b) Ont recommandé d'ajouter à la dernière série de tâches un produit lié aux efforts en cours visant à élaborer une version de l'outil de simulation rapide des scénarios (FASST), outil Web initialement élaboré par le Centre commun de recherche de la Commission européenne, afin de permettre aux intéressés d'étudier les incidences des résultats de modélisation obtenus par l'Équipe spéciale aux niveaux mondial et régional.

B. Partage d'informations et coopération avec d'autres organisations et programmes internationaux

41. Un représentant du Centre asiatique de recherche sur l'air pur, le centre du Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est (EANET), a rendu compte des activités présentes et futures de l'EANET, notamment une étude de faisabilité sur la création du nouveau centre du réseau EANET. Il a donné des exemples de résultats de surveillance pour l'ozone et les matières particulaires dans toute la région de l'EANET. À ses yeux, la poursuite de la coopération entre la Convention et l'EANET était essentielle.

42. Un Vice-Président du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) a présenté le plan de travail de ce programme pour la période 2017-2019 et a mis en relief les résultats du récent rapport sur la cryosphère arctique[8], ainsi que les principaux résultats de l'évaluation de 2016 sur les produits chimiques suscitant de nouvelles préoccupations dans l'Arctique[9], qui montraient que les activités internationales et nationales de lutte contre la pollution avaient été efficaces pour réduire les niveaux des produits chimiques qu'elles réglementaient. L'évaluation de 2016 a également confirmé qu'un large éventail de nouveaux produits chimiques suscitant de nouvelles préoccupations étaient maintenant présents dans l'Arctique. Le plan de travail 2017-2019 contenait plusieurs éléments faisant actuellement ou devant à l'avenir faire l'objet d'une action concertée avec l'EMEP et le Groupe de travail, notamment :

a) L'évaluation intégrée de la mise à jour des polluants atmosphériques du programme AMAP prévue pour 2021 (y compris une évaluation intermédiaire en 2019) ;

b) La Fiche Action de l'Union européenne pour le carbone noir dans l'Arctique, qui sera coordonnée par le programme AMAP. S'il bénéficiait d'un financement, ce projet fournirait des ressources importantes permettant de renforcer la coopération entre la Convention et les organes du Conseil de l'Arctique et ses activités ;

c) Les évaluations du programme AMAP prévues pour la période 2019-2021 sur le mercure et les POP.

Les activités de modélisation récentes du CSM-E concernant le mercure et les POP et les résultats du nouveau rapport des PIC-Eaux et PIC-Surveillance intégrée sur le mercure dans le poisson présentés à la session seraient un apport précieux pour les activités susmentionnées.

[8] Voir *Snow, Water, Ice and Permafrost in the Arctic (SWIPA) 2017* (Oslo, Arctic Monitoring and Assessment Programme, 2017).

[9] *AMAP Assessment 2016: Chemicals of Emerging Arctic Concern* (Oslo, Arctic Monitoring and Assessment Programme 2017).

43. Le Vice-Président du programme AMAP a proposé les actions concrètes suivantes :

a) L'EMEP et le Groupe de travail des effets devraient désigner des experts pour participer aux équipes d'auteurs des rapports prévus du programme AMAP ;

b) Les secrétariats de la Convention et du programme AMAP et les présidents de l'Organe directeur de l'EMEP, du Groupe de travail et du programme AMAP devraient poursuivre la coordination des activités conjointes, en particulier les évaluations prévues, les activités concernant le carbone noir et d'autres polluants climatiques à courte durée de vie, ainsi que les activités de surveillance, de modélisation et de communication de données.

44. Un représentant de la Commission européenne a présenté les travaux en cours sur la mise en œuvre des dispositions relatives à la surveillance des écosystèmes visées à l'article 9 et à l'annexe V de la nouvelle Directive fixant les plafonds d'émissions nationaux. La Commission avait entrepris d'élaborer un projet de directives, en étroite coopération avec le Groupe de travail et les programmes internationaux concertés. Une réunion d'experts avec les États membres de l'Union européenne serait organisée le 10 octobre pour examiner le projet de directives en vue de sa mise en forme définitive à la réunion du Groupe d'experts sur la Directive fixant les plafonds d'émissions nationaux en novembre 2017. L'application de ces directives devrait renforcer la surveillance des écosystèmes dans le cadre de la Convention.

45. Le chef du projet d'écosystème européen intégré à long terme et d'infrastructures de recherche socioécologique a présenté un aperçu de l'état d'avancement du projet et des étapes suivantes. Le projet reposait sur cinq idées maîtresses : le long terme, la conception *in situ*, la démarche axée sur les processus, l'approche systémique et la couverture à grande échelle des environnements terrestres et aquatiques majeurs partout dans le monde. Il concernait 160 établissements de recherche dans 27 pays européens. Les liens existants et les synergies possibles avec les programmes internationaux concertés et les activités du Groupe de travail ont été mis en évidence.

46. Un représentant de la Commission OSPAR a remercié l'EMEP pour les produits de modélisation qu'il mettait librement à disposition. Les travaux de la Commission sur la surveillance et l'évaluation des apports à la zone maritime de l'Atlantique du Nord-Est étaient très tributaires des produits de l'EMEP, en particulier du fait que les charges atmosphériques représentaient de 25 à 50 % du montant total des charges d'azote et de métaux lourds pour la mer du Nord. En 2017-2018, la Commission OSPAR avait prié l'EMEP d'adapter les produits de modélisation à ses besoins, ce qui contribuerait à orienter les mesures d'atténuation à l'avenir. Elle a recommandé que l'EMEP :

a) Continue de calculer les matrices source-récepteur par année ;

b) Envisage de fournir des estimations du total des dépôts atmosphériques de phosphore ;

c) Invite le groupe d'experts INPUT de la Commission OSPAR à remplir le questionnaire sur les produits de l'EMEP en automne-hiver 2017.

47. Un représentant du secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (Convention de Stockholm) a rendu compte des progrès récents concernant l'évaluation de l'efficacité et le Plan mondial de surveillance. En 2017, la Conférence des Parties avait examiné les principaux résultats de ces deux processus : le premier rapport d'évaluation de l'efficacité par rapport au cadre adopté, et le rapport de suivi mondial. La mise en place du Programme mondial de surveillance avait été un succès et avait généré des données précieuses − pour l'évaluation de l'efficacité − sur les POP dans l'environnement mondial comme dans le corps humain, mais elle avait également contribué à aborder les inventaires mondiaux de POP sous l'angle de la modélisation et à recenser les nouvelles substances préoccupantes. Il était nécessaire de procéder à une mise en œuvre durable du Plan mondial de surveillance pour poursuivre ce qui constituait désormais un processus stable et à long terme de coopération internationale avec un grand nombre de partenaires stratégiques.

48. Un représentant de l'Allemagne a présenté un aperçu du rapport d'évaluation de l'ozone troposphérique (projet TOAR), ainsi que de la base de données associée sur les observations de l'ozone recueillies heure par heure dans le monde, incluant des données provenant de stations de l'EMEP. La base de données TOAR accessible au public et la visualisation associée étaient utiles pour l'analyse des tendances, l'évaluation des modèles et les évaluations d'impact. Il serait possible de coopérer à l'avenir avec les activités du projet TOAR et d'élargir la base de données TOAR afin d'inclure davantage d'informations sur les précurseurs de l'ozone et les polluants connexes.

49. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont pris note d'un exposé concernant le projet TOAR et de l'utilité de disposer d'une base de données mondiale sur l'ozone de surface pour les travaux de la Convention. Un représentant du CCQC a noté que les données de l'EMEP avaient été incluses dans la base de données TOAR et que l'EMEP avait également offert un accès similaire à d'autres évaluations scientifiques dans le passé. Les conditions générales indiquaient que toute utilisation de données devait mentionner l'EMEP comme étant la source des données et que celles-ci ne pouvaient pas être communiquées ultérieurement à des utilisateurs secondaires.

50. Un représentant de l'OMM et de la Veille de l'atmosphère globale (VAG) a présenté des informations sur les activités intéressant la Convention, en insistant plus spécifiquement sur la coopération entre l'EMEP et les organes concernés de l'OMM. Les participants au colloque de la VAG (Genève, 10-13 avril 2017) avaient procédé à un examen complet du programme VAG. Les principales conclusions étaient que la VAG devrait accorder plus d'attention aux activités régionales et nationales et que les activités devraient être organisées de façon transversale, ce qui veut dire que les problématiques de la pollution atmosphérique et du climat, par exemple, devraient être examinées conjointement. À la suite des recommandations du colloque, un groupe d'experts avait été créé afin de produire une déclaration sur l'utilisation de capteurs à faible coût pour la surveillance de l'atmosphère. Ces travaux seraient exécutés en coordination avec l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation. La contribution de l'EMEP à l'appui du réseau d'observation de la VAG était la bienvenue, tout comme les stations européennes nouvellement créées.

51. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont salué les exposés et les contributions orales des organisations et programmes partenaires, insisté sur la nécessité de maintenir et de développer encore les activités de sensibilisation et les activités conjointes entre l'EMEP, le Groupe de travail et les organisations partenaires et recommandé que cette coopération soit prise en compte dans les futurs plans de travail pour l'application de la Convention.

VII. Partage d'informations par les Parties

52. Un représentant de l'Italie a présenté les activités de son pays relatives aux effets de la pollution atmosphérique et l'état des écosystèmes naturels et anthropiques italiens. Au cours de l'année écoulée, l'Italie avait amélioré la communication entre experts travaillant sur les effets de la pollution atmosphérique. En particulier, une conférence sur les effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes naturels et anthropiques avait été organisée en mars 2017 par l'Agence nationale italienne pour les nouvelles technologies, l'énergie et le développement économique durable. Un projet de rapport contenant les contributions de tous les coordonnateurs du Programme international concerté avait été lancé lors de la Conférence afin de déterminer la situation des écosystèmes naturels sous la pression de la pollution atmosphérique et des changements climatiques. Le rapport comprenait un chapitre spécial consacré à l'environnement urbain, mettant spécialement l'accent sur le fort potentiel qu'offre la végétation pour l'élimination des polluants atmosphériques. La Conférence avait été une bonne occasion de partage de résultats entre les différentes communautés travaillant sur les effets.

53. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont accueilli avec intérêt les informations communiquées sur la mise en œuvre des activités de l'EMEP et des activités relatives aux effets en Italie et ont recommandé que d'autres expériences nationales soient présentées lors de futures sessions communes.

VIII. Ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

54. Le Président du CIPE a présenté les résultats des demandes soumises au titre du Protocole de Göteborg concernant les ajustements à apporter aux inventaires aux fins de comparaison avec les émissions nationales totales (voir ECE/EB.AIR/GE.1/2017/10-ECE/EB.AIR/WG.1/2017/20)[10]. En 2017, une Partie (Espagne) avait présenté des demandes pour de nouveaux ajustements et sept Parties (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France et Luxembourg) concernant des ajustements approuvés avant 2017 (25 cas). Dans tous les cas, les directives supplémentaires adoptées en 2014 (ECE/EB.AIR/130) avaient aidé les pays à établir leurs demandes, mais des renseignements supplémentaires avaient été nécessaires pour évaluer toutes les demandes d'ajustement.

55. L'examen des demandes d'ajustement s'était déroulé parallèlement à l'examen de la troisième étape. Le CIPE avait procédé à l'examen des demandes, désignant un examinateur principal et huit experts sectoriels choisis dans le fichier d'experts en émissions. Chaque secteur examiné avait ensuite été analysé par deux examinateurs indépendants, tandis que l'examinateur principal avait assuré la coordination des travaux afin que la même approche soit appliquée à tous les secteurs, à l'ensemble des Parties et pour chaque année.

56. Lors de la présentation des demandes, les Parties avaient volontairement établi et fourni une « déclaration concernant la communication de données cohérentes concernant les ajustements approuvés ». Il était recommandé aux Parties de continuer de soumettre chaque année une telle déclaration en même temps que les données communiquées.

57. Le Président du CIPE a souligné qu'en 2017, toutes les Parties qui avaient présenté des demandes d'ajustement avaient appuyé le processus d'examen en nature, en fournissant les services d'un expert. Cet appui technique était bienvenu et les Parties devraient continuer de fournir un appui similaire au cours des années à venir. Faute de quoi, il ne serait peut-être pas possible de procéder à l'examen des demandes par manque d'examinateurs.

58. Compte tenu des ressources limitées et des contraintes de temps, dans trois cas (voir ci-dessous), l'équipe d'experts chargée de l'examen n'avait pas été en mesure de déterminer si la base de calcul concernant certaines demandes d'ajustement satisfaisait bien à toutes les prescriptions de la décision 2012/12 de l'Organe directeur. Il appartenait aux États Parties de fournir un complément d'information à l'équipe d'experts afin qu'elle soit mise en mesure de conclure si la demande devait être acceptée ou non. En conséquence, les experts recommandaient à l'Organe directeur de l'EMEP de laisser ces cas en suspens. Comme indiqué dans le document EB.AIR/GE.1/2017/10-ECE/EB.AIR/WG.1/2017/20, l'équipe d'examen a recommandé que :

a) La demande d'ajustement de 2017 de l'Espagne, pour ce qui est de l'agriculture :

i) Soit acceptée en ce qui concerne la catégorie 3B − gestion du fumier, oxydes d'azote (NO_x) ;

ii) Soit rejetée en ce qui concerne la catégorie 3D1a − émissions provenant des engrais azotés inorganiques, ammoniac (NH_3) ;

iii) Soit laissée en suspens en ce qui concerne les catégories 3B − gestion du fumier, 3Da2a − fumier épandu sur les terres, 3Da31a − urine et matières fécales déposées par des animaux en pacage (NH_3) ;

b) Les demandes d'ajustement des pays suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande et France, approuvées en 2014-2016 soient acceptées ;

[10] Voir aussi la documentation disponible sur le site Web du CIPE, à l'adresse http://www.ceip.at/adjustments_gp/adj_country_data/.

c) Les demandes d'ajustement du Luxembourg approuvées avant 2017 soient acceptées, sauf dans le cas des émissions des composés organiques volatils non méthaniques dans l'agriculture (3B), qui devrait être laissé en suspens.

59. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont pris note des présentations concernant l'examen par des experts des demandes d'ajustement des inventaires d'émissions (demandes d'ajustement) et :

a) Ont pris note des observations de l'Espagne sur la recommandation formulée par l'équipe d'experts de rejeter l'une des requêtes qu'elle a soumises en 2017, présentées durant la session (voir le document informel présenté par l'Espagne ; voir également par. 58 a) supra) ;

b) Ont décidé d'approuver toutes les recommandations émises par l'équipe d'experts chargée de l'examen, suite à un échange de vues entre les Parties ;

c) Ont prié les Parties de suivre les recommandations formulées par le CIPE pour préparer et soumettre leurs demandes d'ajustement.

IX. État d'avancement des activités du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe en 2017 et travaux futurs

60. La Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP a invité les participants à examiner les progrès accomplis dans les activités menées au titre de l'EMEP au regard du plan de travail pour 2016-2017 relatif à la mise en œuvre de la Convention.

A. Émissions

61. Un coprésident de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions a rendu compte des résultats de la dix-huitième réunion conjointe de l'Équipe spéciale et du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) (Cracovie, 10-12 mai 2017) et d'un atelier technique sur les incertitudes, l'assurance qualité et le contrôle de la qualité. Une séance spéciale de cet atelier a été consacrée aux obstacles rencontrés par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale en matière d'inventaire et aux priorités qu'ils se sont données dans ce domaine.

62. Le Coprésident de l'Équipe spéciale a présenté un résumé de la mise à jour du Guide d'orientation EMEP/AEE pour l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques. La meilleure voie à suivre pour toutes les Parties en matière de communication des données relatives aux particules « condensables » consistait à inclure la composante « condensable » lors de la notification des émissions de certains secteurs sources (par exemple la combustion domestique et les transports routiers). D'autres secteurs (par exemple les sources industrielles) utiliseraient les coefficients d'émission compatibles avec la fraction de particules filtrables, conformément aux techniques de mesure établies pour ces secteurs. En ce qui concerne les composés semi-volatils, des travaux supplémentaires s'imposaient en coopération avec l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation. Le Coprésident a également présenté les expériences de 2017 relatives à l'examen des inventaires des émissions (voir par. 67) et, en particulier, aux méthodes et procédures mises à jour (y compris les corrections techniques − à ne pas utiliser pour l'évaluation de la conformité) élaborées par l'Équipe spéciale.

63. Le Directeur du CIPE a donné des informations relatives à la communication des données d'émission sur le plan de l'exhaustivité et de la cohérence. Au 6 juin 2017, 45 Parties sur 51 avaient soumis des données. Aucune donnée n'avait été reçue de l'Arménie, du Bélarus, de la Bosnie-Herzégovine, de la Fédération de Russie, de la Grèce et du Monténégro. Le CIPE avait noté une amélioration de la communication de données de certains pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Trente-sept Parties avaient

communiqué leurs émissions de carbone noir, et 30 d'entre elles avaient présenté des séries chronologiques d'émissions (2000-2015). Toutefois, la cohérence limitée des données déclarées n'avait pas permis de poursuivre l'analyse et le maillage. Le CIPE avait prévu de coopérer avec le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique sur les données relatives au carbone noir. On pouvait trouver sur le site Web du CIPE un aperçu des données soumises par les Parties au cours du cycle de notification de 2017, qui pouvaient être consultées au moyen d'un visualiseur de données interactif[11].

64. Le Directeur du CIPE a souligné la nécessité de communiquer de manière transparente les données d'activité (par exemple, certaines Parties déclaraient les émissions en fonction des combustibles utilisés ou de la couverture géographique, ou en termes de respect des normes) afin de faciliter le processus d'examen de l'inventaire. Le CIPE et l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions proposeraient un nouveau format (sous Excel) pour la communication des données d'activité, qui serait examiné à la prochaine réunion de l'Équipe spéciale et mis à l'épreuve par la suite.

65. Le représentant du CIPE a également fourni des informations sur une proposition actualisée concernant l'examen approfondi de la troisième étape pour 2018-2020, la préparation des données pour les modéliseurs et les résultats de la mise à l'essai des orientations sur les révisions techniques en 2017 (à poursuivre en 2018). La troisième étape était un processus exigeant en ressources qui reposait principalement sur l'appui des Parties. Il était essentiel que ces dernières fournissent suffisamment de ressources aux experts pour leur permettre de participer au processus. Afin d'améliorer la fiabilité des données d'émission, il était également important que les Parties qui n'avaient pas saisi de données maillées dans le nouveau système en 2017 le fassent en 2018. Les Parties devraient également fournir les données d'émission maillées en résolution spatiale fine (0,1 x 0,1° de longitude/latitude, nouveau maillage de l'EMEP) pour les années 1990, 1995, 2000, 2005 et 2010.

66. Un représentant de l'Union européenne (UE) a présenté une proposition visant à éviter les doubles emplois entre les examens des inventaires au titre de l'article 10 de la directive fixant des plafonds d'émission nationaux et ceux menés au titre de la troisième étape de la Convention. Il a été proposé que dans un premier temps, la Convention se concentre sur les examens de la troisième étape pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et, une fois que l'Union européenne aura achevé les prochains examens de ses États membres, que la Convention procède à son tour à un examen allégé en tenant compte des conclusions de l'UE. Cela permettrait au dispositif mis en place au titre de la Convention de réaliser d'importantes économies de ressources, qui pourraient dès lors être consacrées à d'autres examens, ce qui augmenterait les chances des Parties concernées de ratifier les protocoles de la Convention.

67. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Se sont félicités des efforts déployés par les Parties pour communiquer en 2017 des données d'émission maillées en haute résolution et ont pris acte des résultats encourageants concernant leur qualité au vu de l'évaluation effectuée par le CIPE et le CSM-O. Ces données devraient être communiquées par les Parties au plus tard le 1er mai (le 15 juin pour l'Union européenne) afin de permettre leur vérification et leur prise en compte dans les modèles de l'EMEP ;

b) Se sont également félicités des expériences menées en 2017 avec les méthodes et procédures actualisées d'examen des inventaires des émissions (y compris les corrections techniques − à ne pas utiliser pour l'évaluation de la conformité) élaborées par l'Équipe spéciale ;

c) Ont demandé à l'Équipe spéciale et au CIPE de finaliser la version actualisée du document sur les méthodes et procédures à suivre pour les examens de 2018 en vue de son adoption en 2018, et ont recommandé l'utilisation de ce document ;

[11] Voir http://www.ceip.at/status_reporting/2017_submissions. http://www.ceip.at/data_viewers/official_tableau/.

d) Ont salué les efforts déployés par l'Union européenne pour harmoniser, avec ceux de la Convention, les examens des inventaires nationaux réalisés dans le cadre de la directive fixant des plafonds d'émission nationaux, et ont recommandé que les deux processus d'examen soient coordonnés en ce qui concerne les priorités, les champs d'application, les ressources (experts) et les délais, afin d'assurer la cohérence et la complémentarité et d'éviter les chevauchements possibles, les doubles emplois et les conclusions contradictoires, exprimant en outre le souhait que ces efforts de coordination soient évalués à l'achèvement du cycle quinquennal 2018-2022 ;

e) Ont approuvé le plan ci-après pour les examens de l'inventaire des émissions au titre de la troisième étape :

i) 2018 : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Finlande, Monténégro, République de Moldova et Ukraine ;

ii) 2019 : Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie et Turquie ;

iii) 2020 : Kazakhstan, Kirghizistan, Liechtenstein, Monaco, Suisse et Union européenne ;

f) Ont invité les Parties qui devaient faire l'objet d'un examen approfondi en 2017 à présenter dans les délais leurs tableaux selon la nomenclature de notification des données et leurs rapports d'inventaire afin de permettre le déroulement des examens, et demandé au secrétariat d'envoyer des lettres à ces Parties pour leur rappeler cette obligation.

B. Mesures et modélisation

68. Un coprésident de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation a rendu compte de l'état d'avancement de l'analyse des tendances à long terme de la pollution atmosphérique dans la région de l'EMEP. Après la publication en 2016 d'un rapport axé sur les tendances observées[12], d'importants travaux de modélisation avaient été entrepris dans le cadre de l'exercice Eurodelta-trends[13] avec la participation de huit équipes des Parties et du CSM-O. La validation des modèles par rapport aux observations avait démontré que ceux-ci pourraient également être utilisés pour déterminer la contribution relative des changements intervenus dans les émissions, de la variabilité météorologique et du transport intercontinental de la pollution atmosphérique. L'Équipe spéciale avait également présenté le projet de sites jumelés, dont l'objectif était d'améliorer la compréhension des effets, sur la qualité de l'air en milieu urbain, de la pollution atmosphérique à longue distance à partir d'analyses chimiques *in situ* et de la modélisation. D'autres activités ont encore été menées, dont un atelier organisé par le CCQC sur la qualité des mesures, des échanges permanents avec l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions sur les condensables, des études de cas nationales sur la modélisation des métaux lourds et des POP en collaboration avec le CSM-E, et l'organisation à l'hiver 2018 d'une campagne de terrain sur les aérosols carbonés coordonnée par le réseau d'infrastructure de recherche pour l'observation des aérosols, des nuages et des gaz présents à l'état de trace (ACTRIS).

69. Un représentant du CSM-E a exposé dans les grandes lignes les activités récentes menées par le CSM-E et le CCQC dans le domaine de l'évaluation de la pollution par les POP en 2017. L'accent avait été mis sur l'évaluation des niveaux enregistrés dans le domaine de l'EMEP, notamment sur les concentrations atmosphériques de B[a]P dans les zones urbaines (étude de cas réalisée en Espagne). Une attention particulière avait été accordée à la coopération et à l'échange d'informations sur la pollution par les POP entre le CSM-E et les organismes internationaux (Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique, Commission pour la protection du milieu marin dans la zone de la mer Baltique et Convention de Stockholm), ainsi qu'à la diffusion des résultats d'évaluation de la pollution.

[12] Augustin Colette *et al*., *Air Pollution Trends in the EMEP region between 1990 and 2012*, rapport EMEP/CCQC nº 1-2016 (Kjeller, Norvège, Institut norvégien de recherche sur l'atmosphère, 2016). Consultable à l'adresse http://www.unece.org/index.php?id=42906.

[13] Voir Meteorologisk Institutt, EMEP wiki, « EURODELTA/TFMM trend modelling ». Consultable à l'adresse https://wiki.met.no/emep/emep-experts/tfmmtrendeurodelta (consultation : 14 juin 2017).

70. Un représentant du CSM-E a donné un aperçu des activités menées en matière d'évaluation de la pollution par les métaux lourds et les POP, en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité de ces évaluations, les dernières nouvelles en matière de recherche et la coopération scientifique. Il a souligné les progrès accomplis dans la transition vers le nouveau maillage de l'EMEP (simulations pilotes pour le plomb et le cadmium). Une attention particulière avait été accordée à la coopération en vue de réaliser une évaluation à l'échelle des pays de la pollution par les métaux lourds (Italie et Pologne). L'intervenant a également fourni des informations sur la coopération scientifique avec d'autres organismes internationaux, dont la Convention de Minamata sur le mercure, le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique et le PNUE (Global Mercury Assessment 2018).

71. Une représentante du CSM-O a donné un aperçu des activités menées dans le domaine de la modélisation de l'acidification, de l'eutrophisation et des photooxydants, en soulignant les améliorations apportées au modèle de l'EMEP. Elle a présenté les résultats du modèle de l'EMEP/CSM-O à partir des nouvelles données d'émission maillées. Ces résultats avaient été comparés aux calculs réalisés en utilisant l'ancienne grille de 50 kilomètres carrés ainsi qu'aux observations de l'EMEP et des stations de la base de données européenne relative à la qualité de l'air. Pour le composant primaire (dioxyde d'azote) les résultats du modèle étaient meilleurs dans la plupart des cas, ce qui avait prouvé la pertinence du nouveau maillage. Pour certains pays, les résultats indiquaient que le maillage devait être revu. Pour les composants secondaires, les résultats fournis par le modèle témoignaient d'une amélioration dans l'ensemble, mais moins que pour les composants primaires. La représentante a présenté quelques résultats préliminaires du modèle mondial de l'EMEP qui indiquaient que les émissions des navires internationaux étaient d'importantes sources d'émissions des précurseurs de l'ozone en Europe. En outre, l'importance relative des sources européennes par rapport aux sources non européennes (s'agissant notamment du transport maritime) sur les effets de l'ozone en Europe dépendait du choix de l'indicateur (par exemple, la quantité moyenne d'ozone, la somme des moyennes d'ozone supérieures à 35 parties par milliard (SOMO35) ou la dose d'ozone phytotoxique).

72. Un représentant du CCQC a décrit l'état d'avancement du programme de mesure de l'EMEP, y compris les travaux sur les particules menés en collaboration avec le CSM-O, en mettant l'accent sur les épisodes hivernaux d'émissions à grande échelle de particules survenus en Europe en 2015 et sur l'utilisation de mesures à fort pouvoir résolvant temporel. Des mesures de la composition chimique des aérosols avaient été utilisées pour évaluer la capacité du modèle à reproduire les variations diurnes observées. Une période de mesure intensive conjointe EMEP/ACTRIS sur la répartition des sources de composés carbonés provenant de combustibles fossiles et de la combustion du bois était prévue pour l'hiver 2017-2018. Une première étude de faisabilité menée sur une sélection de sites avait été donnée en exemple. En octobre 2016, à un atelier sur la communication de données et la qualité des données organisé au CCQC, des discussions avaient porté sur la façon d'améliorer la qualité des données et les modèles de déclaration, et des recommandations avaient été émises à cet effet. Un nouvel outil en ligne avait été mis au point pour vérifier le format des fichiers de données soumis à l'EMEP. L'utilisation de cet outil avait augmenté, ce qui avait considérablement amélioré la qualité des fichiers de données.

73. Un représentant du CCQC a présenté le plan d'élaboration d'une stratégie de surveillance révisée de l'EMEP à partir de 2020. Le processus de révision devrait tenir compte d'un certain nombre de questions − nouveaux besoins, lacunes et limites −, de l'existence de nouveaux outils et des liens avec, notamment, d'autres questions environnementales et la législation. Le premier projet de stratégie révisée devait être examiné à la réunion suivante de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation au printemps 2018, qui serait suivie d'un atelier. La version finale devrait être achevée d'ici le printemps 2019. Des négociations étaient en cours avec le Service de surveillance de l'atmosphère Copernic en vue de fournir au CCQC des données de l'EMEP en temps quasi réel. Le CCQC enverrait à l'automne 2017 aux Parties à l'EMEP une invitation à participer sur la base du volontariat.

74. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Se sont félicités du plan d'élaboration d'une stratégie de surveillance révisée de l'EMEP à partir de 2020, tel que défini par le CCQC ;

b) Ont confirmé le calcul des matrices source-récepteur en 2018 et au-delà. Ces matrices n'avaient pas été fournies en 2017 parce que toutes les ressources du CSM-O avaient été affectées à l'évaluation des données d'émission maillées, en prévision de leur utilisation future aux fins de l'élaboration d'une politique en la matière ;

c) Ont pris note des efforts conjoints de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation en vue d'établir des objectifs à court et à long terme visant à mieux comprendre les composants condensables/semi-volatils des particules, ont souligné que des progrès supplémentaires étaient nécessaires en ce domaine et demandé aux deux équipes spéciales de poursuivre leurs travaux et de faire rapport à l'Organe directeur en 2018.

C. Modèles d'évaluation intégrée

75. La Présidente de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée a donné un compte rendu de l'atelier sur les mesures en faveur de la qualité de l'air au niveau local (Utrecht (Pays-Bas), 15 et 16 février 2017) et de la quarante-sixième réunion de l'Équipe spéciale (Paris, 2 et 3 mai 2017), qui avait été consacrée aux scénarios et aux possibilités d'action au niveau mondial. La poursuite de l'élaboration de stratégies à plusieurs niveaux nécessitait que les organes scientifiques relevant de la Convention coopèrent avec des experts locaux. Alors que la réduction de l'exposition à l'ozone exigeait une coopération à l'échelle de l'hémisphère, l'exposition aux oxydes d'azote et aux $PM_{2,5}$ était un problème universel dans les zones urbaines, pour lequel des solutions globales seraient plus rentables que des actions unilatérales au niveau local.

76. Le Directeur du CMEI a exposé les récentes évolutions du modèle d'interaction et de synergie entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique (modèle GAINS), les déterminants d'une politique concernant les émissions futures et les résultats de l'analyse des inventaires nationaux effectuée avec l'appui des experts nationaux. Les principales conclusions de cette analyse étaient les suivantes :

a) Les Parties avaient fait état de changements notables dans leurs inventaires des émissions, ce qui avait fourni de nouvelles informations importantes, mais pourrait avoir un impact négatif sur le respect de leurs engagements en matière de réduction des émissions ;

b) Il était indispensable que toutes les Parties adoptent une méthodologie de niveau II pour les projections des émissions, car cela améliorerait la validité des inventaires et renforcerait les accords ;

c) L'évolution récente sur le plan des inventaires déclarés laissait entrevoir la possibilité d'une demande énorme d'examens et de réajustement des inventaires.

77. En ce qui concerne les modèles d'évaluation intégrée, l'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont noté l'importance de tenir compte des échelles locale et urbaine dans les modèles d'évaluation intégrée et en vue de la ligne d'action future à définir, comme l'ont montré les travaux récents réalisés au titre de la Convention et comme l'a recommandé dans son rapport le groupe chargé d'examiner la suite à donner à l'évaluation scientifique de la Convention en vue de la mise à jour de la stratégie à long terme ;

b) Ont pris note du nombre considérable de cas de recalcul à l'origine de changements importants dans les inventaires nationaux, et ont recommandé l'adoption par les Parties d'une méthodologie de niveau II plutôt que de niveau I dans l'élaboration de leurs inventaires afin d'améliorer la cohérence et l'exactitude des estimations ;

c) Ont appelé les Parties à encourager la participation d'experts locaux et régionaux aux travaux des organes scientifiques relevant de la Convention.

78. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont noté que tous les rapports utiles à l'évaluation des progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2016-2017 avaient été établis en temps voulu par les centres EMEP, et ont approuvé les résumés des rapports pour 2017 sur la situation de l'EMEP et les rapports techniques, y compris les rapports supplémentaires, qui sont disponibles sur le site Web[14], et qui sont énumérés dans un document informel soumis à la session commune ;

b) Ont accueilli avec satisfaction et hautement apprécié les principaux messages et résultats des travaux réalisés par tous les centres et équipes spéciales de l'EMEP présentés à la session et résumés dans le rapport commun de 2017 (ECE/EB.AIR/GE.1/2017/3-ECE/EB.AIR/WG.1/2017/3) ;

c) Se sont félicités des informations fournies sur l'état d'avancement de l'exécution des activités relatives à l'EMEP prévues dans le plan de travail pour 2016-2017, telles qu'elles ont été présentées pendant la session et dans les publications et rapports connexes ;

d) Ont reconnu la nécessité d'améliorer la coopération à long terme entre l'EMEP et d'autres organes subsidiaires au titre de la Convention, ainsi qu'avec les conventions de Minamata et de Stockholm, le PNUE et le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique, afin d'améliorer le transfert de connaissances scientifiques et de renforcer les capacités aux niveaux régional et mondial.

X. Projet de plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention

A. Recommandations du groupe chargé de la suite à donner

79. Le Président du groupe chargé d'examiner la suite à donner à l'évaluation des activités scientifiques menées au titre de la Convention a présenté les recommandations à court et à long terme du groupe. Ces recommandations seraient examinées par l'Organe exécutif à sa trente-septième session en décembre 2017 et contribueraient à la révision de la stratégie à long terme de la Convention qui sera élaborée en 2018.

B. Projets de mandats révisés des centres et des équipes spéciales de la Convention

80. Les participants ont examiné les projets de mandats révisés des équipes spéciales et des centres relevant du Groupe de travail des effets et de l'EMEP et ont décidé de transmettre les projets de mandats, tels que modifiés au cours de la session, pour examen par l'Organe exécutif, qui devrait les finaliser et les adopter à sa trente-huitième session, en décembre 2018, en tenant compte de la révision de la stratégie à long terme de la Convention.

C. Mise à jour des stratégies pour les programmes scientifiques au titre de la Convention

81. Les participants ont débattu de la nécessité d'actualiser les stratégies de l'EMEP et du Groupe de travail des effets. Les projets de stratégies actualisées devaient être élaborés pour examen par l'Organe directeur et le Groupe de travail à leur cinquième session commune en 2019. Cette actualisation devrait tenir compte de la stratégie à long terme de la Convention.

[14] Voir www.emep.int.

82. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets :

a) Se sont félicités des recommandations relatives à la science qui figurent dans les documents élaborés par le groupe chargé de la suite à donner et présentés à la session, axées sur la prise en compte de certaines des recommandations à court terme qui figurent dans le prochain plan de travail biennal, et ont pris note des limites à la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations qu'imposent les contraintes en matière de ressources et de la nécessité d'un soutien financier supplémentaire pour le volet scientifique de la Convention ;

b) Ont approuvé le volet scientifique du projet de plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention tel qu'amendé au cours de la session. Ce projet incorporait les activités devant être menées à bien au cours de la prochaine période biennale. Les activités annuelles obligatoires menées par les centres et les équipes spéciales pour aider les Parties à mettre en œuvre la Convention et ses protocoles seraient incluses dans leurs mandats respectifs après actualisation ;

c) Ont décidé de transmettre le projet de plan de travail pour examen et approbation par l'Organe exécutif à sa trente-septième session.

XI. Questions financières et budgétaires

A. Financement du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

83. Le secrétariat a présenté la note sur les questions financières et budgétaires (ECE/EB.AIR/GE.1/2017/19-ECE/EB.AIR/WG.1/2017/12). La note exposait, pour approbation par l'Organe exécutif, le projet de barème des contributions obligatoires pour 2018-2019 (tableau 3) calculées sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2016-2018[15]. Le secrétariat a également rendu compte de l'état des mémorandums d'accord conclus entre la Commission économique pour l'Europe et les centres de l'EMEP.

84. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont pris note de l'état des contributions au financement de l'EMEP en 2017 présenté dans le tableau 1 de la note sur les questions financières et budgétaires, et des informations complémentaires fournies par le secrétariat au cours de la session ;

b) Ont approuvé l'utilisation des ressources par les centres de l'EMEP en 2016, telle que présentée dans le tableau 2 de la note ;

c) Ont pris note d'un projet de budget de l'EMEP pour 2018 pour examen et approbation par l'Organe exécutif à sa trente-septième session. Le montant total du budget de 2018 serait le même que celui de 2017, mais réparti différemment entre les centres, à savoir 155 000 dollars pour le CMEI, 850 000 dollars pour le CCQC, 570 000 dollars pour le CMS-O, 475 000 dollars pour le CMS-E et 240 000 dollars pour le CIPE. Dans le cas du CCQC, du CIPE et du CMS-E, le projet de budget, outre le financement des activités obligatoires du Centre, incluait les fonds destinés à financer les trois nouvelles activités suivantes :

i) Amélioration et vérification (par rapport à d'autres inventaires des émissions) des données d'émission maillées (20 000 dollars, CIPE) ;

ii) Coordination de la prochaine campagne de terrain sur les aérosols carbonés en mettant l'accent sur de possibles sites jumelés (30 000 dollars, CCQC) ;

iii) Suivi de l'étude consacrée au B[a]P lancée en 2017 : contrôle des écarts d'émissions dans d'autres pays de la région de la CEE et étude de la saisonnalité de ces émissions (20 000 dollars, CSM-E) ;

[15] Voir la résolution 70/245 de l'Assemblée générale.

iv) Appui aux activités d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité en ce qui concerne la surveillance de l'EMEP (20 000 dollars, CCQC) ;

d) Ont recommandé à l'Organe exécutif d'adopter le calendrier des contributions pour 2018-2019 présenté dans le tableau 3 de la note ;

e) Ont exhorté les Parties au Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (Protocole de l'EMEP) à envisager d'apporter des contributions volontaires, afin que les travaux puissent être menés comme prévu dans le projet de plan de travail pour 2018-2019 ;

f) Ont invité toutes les Parties qui n'avaient pas encore versé leurs contributions pour 2017 à le faire dès que possible ;

g) Ont invité le Bureau de l'Organe directeur de l'EMEP à débattre du budget des centres de l'EMEP pour 2019 à sa prochaine réunion en 2018, en tenant compte des progrès de la mise en œuvre du plan de travail pour 2018-2019 ainsi que de toute nouvelle question ou de tout nouveau besoin.

85. La proposition de budget de l'EMEP pour 2018 établie par le Bureau de l'Organe directeur n'ayant pas pu être examinée et approuvée à la session faute de temps, la Présidente de l'EMEP a invité les Parties à lui faire part de leurs observations, ainsi qu'au secrétariat, avant le 15 novembre 2017.

B. Financement des activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

86. Conformément à la décision révisée 2002/1 de l'Organe exécutif, le secrétariat a présenté les éléments de la note sur les questions financières et budgétaires intéressant le financement des activités de base non visées par le Protocole de l'EMEP. Il a communiqué des informations actualisées sur les contributions en espèces versées au fonds d'affectation spéciale en 2016-2017. Le secrétariat a également présenté des informations sur l'application des mémorandums d'accord en 2017.

87. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont réaffirmé l'importance du CCE pour l'ensemble de la Convention, souligné la nécessité de trouver un successeur au Centre et décidé de prier l'Organe exécutif, au besoin, d'envisager l'allocation extraordinaire d'une partie du financement non préaffecté des centres du Groupe de travail des effets par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale de la Commission économique pour l'Europe afin d'assurer le cofinancement du successeur du CCE ;

88. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont pris note des éléments pertinents de la note sur les questions financières et budgétaires, et décidé de soumettre ces informations à l'Organe exécutif ;

b) Ont invité le secrétariat à donner des informations sur l'état des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets en date du 30 novembre 2017, et à le soumettre à l'Organe exécutif à sa trente-septième session ;

c) Ont recommandé que l'état des contributions serve de base à l'établissement du budget pour cofinancer des activités relatives aux effets en 2018 ;

d) Ont demandé à l'Organe exécutif d'encourager les Parties à verser chaque année leurs contributions au fonds d'affectation spéciale avant le 30 novembre ;

e) Ont noté avec satisfaction l'appui essentiel apporté au Groupe de travail, pour ses activités relatives aux effets, par les pays chefs de file et les pays et organismes qui hébergent les centres de coordination, organisent des réunions et financent les activités de leurs centres nationaux de liaison, ainsi que la participation active d'experts nationaux aux travaux réalisés au titre de la Convention ;

f) Ont également noté avec satisfaction le montant des contributions volontaires en espèces disponibles en 2016-2017, tout en invitant à nouveau toutes les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à verser sans retard excessif au fonds d'affectation spéciale les contributions fixées par l'Organe exécutif dans sa décision révisée 2002/1 pour le financement des activités relatives aux effets ;

g) Ont souligné la nécessité d'assurer un financement stable et sur le long terme des activités relatives aux effets, et noté la baisse de l'appui fourni par les Parties à cet élément important des activités de la Convention.

XII. Clôture de la troisième session conjointe

89. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets ont adopté les principales décisions prises au cours de leur troisième session conjointe.

90. Les deux organes ont provisoirement convenu de tenir leur quatrième session conjointe à Genève, du 10 (après-midi) au 14 (matin) septembre 2018. À défaut, la session aurait lieu à la fin du mois d'août 2018.